

LA CRIMINOLOGIE

PAR M. TARDE

L'édition italienne du livre sur la *Criminologie*, que M. Garofalo, magistrat napolitain, vient de publier en français, a obtenu un brillant succès¹. Je ne me propose pas de l'examiner en entier. La dernière moitié de ce volume a trait à des réformes de législation pénale ou de régime pénitentiaire qui intéresseraient médiocrement les lecteurs de la Revue; mais, sur la définition du *délit naturel*, sur l'*anomalie du criminel*, sur l'*influence de l'éducation* et les *influences économiques*, on y trouve des vues neuves et justes, exposées d'un style lucide où se sent un esprit qui possède et domine son sujet. Je profite de l'occasion qui m'est offerte de rectifier à cet égard, en ce qui me concerne, certains passages de l'intéressant article consacré par M. Topinard, dans le numéro du 15 novembre 1877, à « l'anthropologie criminelle ». Il a déjà reconnu, je le sais, m'avoir attribué, par erreur, des idées qui ne s'accordent guère avec les miennes, non plus qu'avec les siennes, et avoir créé de la sorte entre nous un dissentiment apparent fondé sur un malentendu.

Je pourrais, comme d'autres, reprocher quelques excès en ce moment à l'engouement suscité en Italie et même en France par l'étude physique et psychologique des délinquants, si je ne me rappelais que, pour un livre de recherches sur ce point, il y a cent romans où le cœur de la prostituée et du viveur, de la coquette et du fat, continue à être sondé et fouillé à fond, pour la plus grande joie du public. Or, il se peut que le cœur de l'assassin et du voleur soit moins compliqué, mais il est au moins aussi instructif, il est beaucoup moins connu et, si l'on se rappelle les relations intimes du vice et du crime, bien mises en lumière par

1. GAROFALO. *La Criminologie*, vol. in-8°. Paris, 1888, in *Biblioth. internationale scientifique*. Alcan, éditeur.

tant d'observateurs¹, on le jugera propre à faire mieux connaître les âmes romanesques disséquées avec tant d'amour. La psychologie de la courtisane charmera peut-être un peu moins, — ce n'est pas sûr pourtant, — quand on connaîtra un peu mieux la psychologie de l'escroc, du faussaire et du filou, qui lui plaisent si particulièrement. — Cette comparaison, à vrai dire, n'est pas sans offrir un argument d'une certaine force en faveur de la thèse dont M. Topinard combat, comme moi, l'exagération mais non le principe. Il n'admet pas qu'il y ait un signalement anatomique et physiologique du voleur ou du meurtrier et il explique par des causes avant tout sociales la production du délit. Mais il ne nie pas les nombreuses anomalies que présentent le cerveau et le crâne même des malfaiteurs. Toutefois il est porté, ce me semble, à trop réduire la part de ces altérations organiques, — microbes dont le milieu social est le bouillon de culture, suivant l'expression si juste du D^r Lacassagne, — et à les localiser trop exclusivement dans le cerveau. En fait, la physionomie, — non pas au repos comme dans une photographie, mais en mouvement, — l'allure corporelle, les gestes, sont les meilleurs signes où se décèle à un œil exercé le virus criminel inoculé à quelques cellules cérébrales. Je conviens, malgré tout, que l'expression d'*anthropologie criminelle* n'échappe pas à de sérieuses critiques; *psychologie criminelle* serait plus clair et, s'il en valait la peine, on pourrait essayer cette substitution. Mais, après tout, pourquoi n'existerait-il pas certaines conformations, plus ou moins mal caractérisées du reste, propres à révéler les propensions criminelles, quand on sait qu'au premier coup d'œil jeté sur une femme un homme expérimenté devine infailliblement ses habitudes de prostitution, et qu'avec plus de sûreté encore, paraît-il, les pédérastes se reconnaissent entre eux à travers toutes les différences sociales²? Je ne veux pas conclure de là qu'il y aurait lieu d'intituler pompeusement *anthropologie vicieuse* la pornographie érigée en science. Mais on peut croire que, si les maladies de la volonté ou du cœur qui poussent une personne à la dégradation morale supposent une déséquilibration du cerveau et de l'organisation déjà assez sensible pour se traduire physiquement aux yeux des connaisseurs, à plus forte

1. Voir à ce sujet notamment *Un joli monde* par Macé et les *Deux prostitutions* par Carlier.

2. A cet égard, la seconde partie du livre de M. Carlier, que je citais tout à l'heure, contient des détails que la carrière de l'auteur, ancien chef de la police des mœurs, lui a permis de recueillir.

raison celles qui conduisent jusqu'à l'excommunication sociale, majeure ou mineure, exigent un terrain cérébral, organique, spécialement propre à leur développement.

Est-ce à dire que nous donnons raison à Lombroso? Nullement. L'idée mère de cet auteur dont on ne saurait trop louer d'ailleurs l'activité initiatrice et excitante, est l'assimilation du criminel au sauvage, c'est-à-dire l'explication du crime par l'atavisme. Quant à l'assimilation du criminel à l'aliéné, cette thèse appartient à plusieurs générations d'aliénistes qui, de Despine à M. Féré, se la sont transmise fidèlement, non sans des développements considérables. Mais, en dépit de la faveur croissante dont jouit actuellement cette dernière interprétation du délit, le savant professeur de Turin tient bon pour la première, qu'il prétend concilier avec l'autre, malgré leur contradiction profonde. Est-il rien de moins fou, en effet, que le sauvage, et ne sait-on pas que la fréquence de la folie est liée au progrès de la civilisation? N'importe, plus hégélien qu'il ne croit, M. Lombroso ici a essayé de fusionner les contraires. Toutefois, c'est toujours l'hypothèse du crime-atavisme qui lui est chère; et, récemment encore, dans des communications adressées à la *Revue scientifique* (9 juin 1888) et à la *Revista de antropologia criminal* (juin 1888), il se prévaut de certaines *photographies composites* qui, paraît-il, ont répondu à son attente. Six crânes d'assassins (de même race sans doute, peut-être triés sur le volet parmi les plus homogènes, on ne nous le dit pas) ont été photographiés *synthétiquement* ainsi que six crânes de voleurs de grands chemins; et, d'une part, ces deux portraits complexes se ressemblent fort, d'autre part « ils présentent, avec une exagération évidente, les caractères de l'homme criminel, et, *par certains côtés*, de l'homme sauvage: sinus frontaux très apparents, apophyses zygomatiques et mâchoires très volumineuses, orbites très grandes et très éloignées, asymétrie du visage, type ptéléiforme de l'ouverture nasale, appendice lémurien ». Ajoutons cependant que 18 crânes synthétisés photographiquement de la même manière ont donné un type beaucoup moins net. C'est le contraire qui aurait dû se produire si l'idée de type ici eût répondu à une réalité physiologique ou même pathologique: photographiez ensemble 10, 20, 100, 1000 Chinois, et vous pouvez être certains d'obtenir un portrait générique de plus en plus accentué de la race chinoise.

Plus encore que le maître, les disciples se sont lancés dans la

voie *atavistique* ouverte par lui. Une très curieuse brochure de l'un d'eux, le Dr Ottolenghi, sur la forme du nez (*lo Schelettro e la forma del naso*, Fratelli Bocca, 1888) ornée de tableaux statistiques sur la fréquence proportionnelle des divers profils ou des diverses *incisures* et *ouvertures* du nez chez les assassins, les voleurs, les *stupratori*, les fous, les épileptiques, les crétins et enfin les personnes normales, aboutit à la conclusion suivante : « Les observations faites sur le nez, soit sur le squelette soit sur le vivant, mettent en évidence les rapports qui existent entre les délinquants contre les personnes, les épileptiques et certains aliénés (spécialement les monomanes) de même qu'entre les voleurs ordinaires ou les *stupratori* et les crétins. » En outre « l'*incisure* nasale anormale, rencontrée si fréquemment chez les criminels, fournit un nouveau caractère ajouté aux anomalies atavistiques des malfaiteurs, ainsi que l'irrégularité fréquente de l'ouverture nasale. » Je n'ai pas qualité pour discuter ces conclusions ; je suis cependant surpris, en examinant attentivement les tableaux graphiques dont j'ai parlé, d'y voir les honnêtes gens beaucoup moins souvent porteurs d'un nez rectiligne et beaucoup plus souvent d'un nez busqué ou aquilin, que les criminels en général¹. Cela ne s'accorde guère avec le signalement lombrosien de ceux-ci. Pour moi, une seule chose me frappe à la vue de ces tableaux aux lignes bizarrement entre-croisées, c'est que, chez les personnes normales, honnêtes, l'écart proportionnel entre les diverses formes non monstrueuses du nez est bien moindre que chez les assassins, les voleurs, les escrocs et les aliénés de toute catégorie. Par exemple, au point de vue du profil, comparons les *normaux* aux *stupratori* (auteurs d'attentats aux mœurs). Chez les premiers, le nez busqué, le nez *onduleux*, le nez rectiligne, le nez *convexe*, le nez retroussé, sont représentés suivant les proportions suivantes (sur 100) : 26, 25, 18, 14, 14 (je néglige les fractions). Chez les seconds, suivant des proportions tout autrement inégales, à savoir : 0,54,51, 4,9. L'inégalité n'est guère moindre en ce qui concerne les autres catégories de malfaiteurs ou de fous. Qu'est-ce que cela peut bien signifier, en admettant que ces chiffres, basés sur des observations trop peu nombreuses pour les établir à titre définitif, aient une certaine valeur ? Volontiers j'y verrais la preuve que le

1. Quant au nez retroussé, il est, d'après ce tableau, un peu plus fréquent chez les criminels en général, mais beaucoup moins chez les escrocs en particulier, quoique, d'après Lombroso, le type voleur soit caractérisé par ce genre de profil nasal.

type normal d'un organe ou d'un organisme quelconque consiste non dans la répétition la plus exacte possible d'une même forme, comme l'édition d'un livre imprimé, mais bien comme le développement d'une idée musicale ou d'un motif littéraire, dans une oscillation régulière et limitée entre un certain nombre de variations différentes, expressions également et diversement heureuses d'un thème unique dont l'unité n'est que le support de cette variété, l'harmonie de ce groupe, le total de ce nombre. Mais, s'il en est ainsi, la rupture de cet équilibre relatif, de cette harmonieuse proportion, au profit tantôt d'une forme tantôt d'une autre, est donc ce qui constitue la perturbation anormale du type; par suite, il ne faut pas se hâter d'attacher à la forme momentanément prédominante, au risque de voir, comme il arrive souvent, prédominer la forme inverse au résultat de nouvelles observations, une signification exclusive; une seule chose est vraiment significative, c'est la projection du type hors de lui-même, hors des limites de son balancement habituel, dans l'inconnu. Une fois projeté de la sorte à la recherche d'un nouvel équilibre, il se peut qu'il le rencontre et qu'il éclate alors en traits de génie, mais il est plus probable que, ne le rencontrant pas, il se brisera en traits de folie si l'équilibre n'est atteint ni socialement ni vitalement même, ou en accès criminels, si l'équilibre vital est atteint, mais non l'équilibre social. Cela veut dire, non pas que le génie est frère de la folie et de la criminalité comme on l'a dit, non pas même que les prédispositions à la folie ou au crime ont leur localisation cérébrale et leur expression corporelle par le même motif que les grands talents ont certainement les leurs, car l'aspect des ruines d'un édifice exprime les causes de sa destruction d'une tout autre manière que la physionomie d'un monument révèle le dessein de l'architecte. Mais cela veut dire que la refonte d'un type suppose son altération et que, lorsque de nouvelles conditions sociales forcent le moule d'une race à s'élargir; il ne faut pas s'étonner de le voir souvent se fendre et se rompre. La civilisation est au type humain ce que la domestication est au type d'un animal ou d'une plante; elle l'affole en le diversifiant pour le régénérer. De là aux époques de crise telles que la nôtre, l'accroissement numérique des découvertes et des inventions d'une part, d'autre part des crimes et des cas d'aliénation mentale. Nos grands jardiniers ne produiraient pas, à nos expositions d'horticulture, tant d'admirables variétés nouvelles de fleurs et de fruits s'ils

n'avaient suscité en même temps des milliers de monstruosités et de *dégénérescences* végétales.

L'erreur de Lombroso a été, d'abord, de vouloir faire un type avec des *atypies*, un type normal du criminel avec des anomalies morales et physiques, une règle nouvelle avec des exceptions accumulées. C'est d'ailleurs sa manière, et, dans l'*Uomo di genio*, mieux encore que dans l'*Uomo delinquente*, on voit s'épanouir ce procédé. En outre il s'est persuadé, sur la foi de certaines analogies explicables par le nombre restreint des déviations morbides ou monstrueuses possibles, d'où doit résulter fatalement leur répétition accidentelle sans suggestion héréditaire, que ses *types anormaux* (véritable contradiction dans les termes) étaient la reproduction, par l'hérédité à longue portée, des types normaux du passé préhistorique ou même bestial. C'est comme si, quand un train, en déraillant, se précipite sur une ancienne route abandonnée, ce qui ne doit pas être rare, on voyait là un effet de la puissance des traditions. Les *anormaux* sont des *dérailés* physiologiquement qui, socialement, deviennent le plus souvent des déclassés et des dévoyés. Le sens dans lequel un train déraile importe énormément dans chaque cas individuel; mais, dans l'ensemble, peut-on soumettre à des lois la gravité plus ou moins grande des accidents produits par le déraillement à droite ou à gauche, en montant ou en descendant?

Aussi, pendant que l'explication atavistique du délit perd chaque jour du terrain, l'explication pathologique fait des progrès; le plus distingué des disciples de Lombroso, Marro, est forcé d'en convenir. Ses recherches consciencieuses, conduites avec une rigueur et une sûreté de méthode dignes de tous éloges, ont porté sur 542 délinquants piémontais qu'il compare, sous tous les rapports possibles, corporels et sociaux, à cent individus de même race et d'une honnêteté éprouvée. Les anomalies physiques présentées par ces deux groupes ont été divisées en trois catégories suivant que leur cause était jugée antérieure à la conception de l'individu, ou postérieure à sa conception, mais antérieure à sa naissance, ou survenue après ce dernier événement. Elles étaient donc classées sous ces trois rubriques : *atavistiques*, *tératologiques* et *pathologiques*. Or, chez les honnêtes gens la proportion des anomalies d'origine atavistique (disons mieux, héréditaire) ou même tératologique, a été trouvée à peu près la même que chez les délinquants; mais ceux-ci ont révélé une prédominance

remarquable des anomalies d'ordre morbide. Voilà une réponse à M. Ottolenghi. A la fin de son livre, où il a fait les plus grands efforts pour préciser et fortifier le type criminel, l'auteur l'exténue à ce point qu'il le réduit presque à cet unique caractère, l'insuffisante nutrition du cerveau ! Je me demande si, parfois, l'excessive nutrition du cerveau ne produit pas les mêmes effets ; assurément les grands brigands urbains ou ruraux de tous les temps, les premiers surtout, les Borgia et autres tyrans italiens, criminels-nés s'il en fut, n'étaient pas des cerveaux anémiques. Quoiqu'il en soit, aux considérations qui ont fait rejeter l'hypothèse du criminel sauvage je crois pouvoir ajouter celle-ci : en admettant que cette hypothèse ait pu rencontrer des confirmations apparentes dans les pays, tels que l'Italie et la Sicile, où la criminalité rurale fleurit encore, elle devient de moins en moins acceptable à mesure que les grands criminels sont plus fréquemment des citadins, ultra-civilisés et pourris de vices.

Mais s'ensuit-il que la thèse du criminel aliéné doive triompher ? Pas d'avantage, et je suis d'accord sur ce point avec M. Garofalo. Le criminel n'est pas fou quand il agit conformément à son caractère propre, si monstrueux d'ailleurs et si étrangement dissemblable au caractère normal que puisse être ce caractère. Quand, né cruel et faux, il agit en vertu de son immoralité native, due, je l'accorde, à quelque lacune ou à quelque malformation de sa substance cérébrale, on peut, si l'on veut se permettre cet abus de langage, appeler *folie morale* sa perversité essentielle, mais il reste entendu que cette prétendue folie n'a rien de commun avec l'aliénation proprement dite, suspension ou dédoublement de la personne. La distinction est importante au point de vue de la responsabilité, si du moins on renonce à faire reposer celle-ci sur le libre arbitre, fondement désormais trop ruiné pour continuer à servir d'appui à la morale et aux sociétés. Du reste, je me chargerais de démontrer que l'idée de donner cette base au devoir est toute moderne, et n'a jamais pleinement régné que dans les écoles. En fait, le sens droit de l'humanité a de tout temps appuyé la responsabilité des actions sur l'identité personnelle, nullement sur la liberté conjecturale, de leur auteur. En se plaçant à ce point de vue, on évite l'erreur périlleuse de penser que, parce que l'on professe résolument le déterminisme universel, on est forcé de rejeter, avec M. de Lapouge, les notions de Droit, de Devoir, de Justice, de Morale, assises séculaires de

tout bâtiment social, et de fonder la pénalité sur la seule considération de l'utilité générale, du salut public. Je regrette que M. Garofalo, malgré la préparation juridique de son esprit, soit tombé dans ce dernier écueil. Il y aurait échappé en attribuant plus d'importance encore qu'il ne l'a fait à la considération du *caractère individuel*. Le caractère de l'individu, comme le type normal de l'espèce, s'exprime et se réalise par un assez grand nombre d'actes divers, tour à tour reproduits avec une certaine périodicité qu'on nomme habitude, et il reste le même à travers ces variations. Sorte d'équilibre mobile de la conduite, il est parfois rompu, ou gravement troublé, comme on en a la preuve par un changement inexplicable survenu dans les habitudes de la vie, dont les moindres modifications non justifiées inquiètent avec raison l'aliéniste observateur. Elles dénotent l'insertion d'une nouvelle personnalité parasite en train de croître sur l'ancienne. Dès l'apparition de ce microbe cérébral, on peut dire que la responsabilité est entamée, et, s'il est le plus souvent impossible de mesurer ses amoindrissements, il n'est pas absurde de creuser ce problème ingrat. Ce n'est pas d'ailleurs en quelques mots qu'une question aussi capitale veut être traitée, et il me suffit ici d'avoir indiqué dans quelle voie on peut espérer de la résoudre.

Cependant, si la criminalité native n'est ni une espèce particulière de folie ni un certain groupement d'anomalies où se refléterait à travers l'abîme des temps un type normal du lointain passé, ni l'un et l'autre à la fois, qu'est-elle donc enfin? J'ai depuis longtemps publié une réponse très simple à cette difficulté : elle est, je le répète, ce qu'on peut appeler un type professionnel. Je m'explique. Parmi les innombrables variétés de la nature humaine qui apparaissent à la surface d'une race et procèdent peut-être de son fond le plus intime (car les variations d'un thème sont je crois, sa vraie raison d'être, et non *vice versa*), chaque profession sociale ou antisociale opère une sélection à son profit, elle attire à elle les organismes les plus adaptés au genre de vie qu'elle impose, au but qu'elle poursuit; de telle sorte que, si l'on soumettait à des mesures anthropométriques les avocats, les médecins, les prêtres, les commerçants, surtout ceux qui ont la vocation la plus décidée pour leur état, on ne manquerait pas de constater, pour chaque grande catégorie de métiers, la prépondérance proportionnelle d'un certain nombre de particularités

morphologiques ou physiologiques, ailleurs en proportion minime. Il en doit être fatalement ainsi, soit que l'accès d'une carrière reste librement ouvert à tout le monde, car alors les mieux doués y affluent, soit qu'une carrière se ferme en caste, car, dans ce dernier cas, l'accumulation héréditaire des aptitudes acquises par l'habitude des mêmes fonctions transmises de génération en génération produit à la longue un effet analogue au précédent, et même avec une intensité supérieure. Les noblesses ont partout donné l'exemple de la bravoure instinctive, le juif naît banquier, le paysan naît cultivateur. Or, il en a été de la profession criminelle comme de toute autre : elle a été tantôt fermée, tantôt ouverte, ou le plus souvent l'un et l'autre à la fois. En tout pays barbare, dans la Grèce d'il y a cinquante ans, dans la Sicile ou la Corse contemporaines, il existe des dynasties de brigands ou de pirates. La civilisation les détruit mais elle les remplace dans ses grandes capitales où pullulent des générations d'*escarpes* et de filous qui ont sucé le crime avec le lait empoisonné du biberon maternel. Il est à remarquer, en effet, que, tandis que toutes les carrières honnêtes vont s'ouvrant plus largement, plus hospitalièrement au premier venu, et même avec un regrettable excès, vont s'opposant plus systématiquement à leur recrutement par l'hérédité, les métiers criminels, au contraire, se propagent de plus en plus, par voie héréditaire, et doivent à l'emploi de cette force toute-puissante dédaignée à tort par nos démocraties, leur enracinement graduel dans les milieux où ils se localisent. C'est là une des explications dont le progrès régulier, constant, mathématique, de la récidive, est susceptible. Pourquoi donc, dès lors, signalerait-on comme un phénomène exceptionnel et surprenant l'ensemble des singularités physiques dont la fréquence supérieure est constatée chez les malfaiteurs? — M. Féré, dans *Dégénérescence et Criminalité*, petit livre rempli du reste d'aperçus pénétrants, critique, comme dépourvue de toute justification, notre théorie des types professionnels. Je suis heureux de voir que des anthropologistes habitués à ne pas se payer de mots, tels que MM. Manouvrier et Topinard, ont eu la même idée que moi, et cet accord de leur pensée avec la mienne m'est d'autant plus précieux qu'il est plus spontané. Dans son très instructif article sur les *crânes des suppliciés* (V. archives de *l'anthropologie criminelle*, 15 mars 1886) M. Manouvrier s'exprime ainsi : « La presque totalité des crânes d'assassins peut être étudiée comme formant une

catégorie analogue aux catégories professionnelles, c'est-à-dire comme une catégorie normale, mais susceptible de présenter certains caractères différents de ceux de l'ensemble de la population. C'est ainsi, par exemple, qu'une série de crânes d'hommes distingués diffère d'une série de crânes quelconques par une face relativement petite, par un beau développement frontal et surtout par une capacité cubique supérieure à la moyenne. » M. Topinard, de son côté, dans l'article que j'ai déjà cité, admet expressément des « types professionnels », des « types sociaux », par exemple ceux « de l'artiste, du savant, de l'homme d'église, du prolétaire et peut-être non du criminel-né mais du criminel en général ». Plus loin, il est plus affirmatif encore : « Les criminels constituent dans la société une catégorie professionnelle spéciale, de même que les lettrés, les savants, les artistes, etc., mais une catégorie complexe, dans laquelle entrent les éléments les plus disparates ». En vérité, on ne saurait être plus d'accord sur ce point que nous ne le sommes ; mais M. Topinard s'en doutait si peu qu'il écrit ces lignes après m'avoir posé en adversaire de son point de vue. — Je ne m'arrêterai pas longtemps à écarter une objection que m'adresse M. Féré à ce sujet. « La criminalité, dit-il, ne peut pas être considérée comme un mode d'activité sociale analogue à celui qui entre dans une profession quelconque. » En effet, ajoute-t-il, elle est « quelque chose d'antisocial. » M. Féré, en écrivant ce passage, a-t-il songé à la similitude habituelle des contraires ? A-t-il réfléchi aussi aux racines profondes que le crime plonge dans le vice, que le monde du crime étend dans le monde du vice : souteneurs, prostituées, logeurs de nuit, etc., et aux attaches intimes du vice avec le luxe, du luxe avec les métiers les plus honnêtes ? S'est-il demandé ce que serait devenue l'histoire humaine si l'activité criminelle, en tout temps et en tout pays, en avait été exclue, si la vie et la propriété avaient toujours été respectées, s'il n'y avait eu ni invasions conquérantes ni révolutions séditeuses ? Qu'est-ce que le militarisme, sans lequel on ne conçoit ni grand État, ni grande civilisation, si ce n'est le brigandage régularisé par son triomphe même ? Comme la mousse sur les rochers, les vertus des fils fleurissent sur les crimes des aïeux ; à la base de presque toute fortune il y a quelque fraude ; à la base de presque tout pouvoir, quelque exaction ou quelque violence. Je voudrais croire que, toujours et partout, le meurtre et le vol sont réputés quelque chose d'antisocial ; mais, malheureusement je ne les vois jugés tels que

lorsque l'exemple ambiant ne leur prête pas une légitimation apparente. — Au surplus, je me hâte de reconnaître que, de toutes les variétés d'industrie sociales ou anti-sociales, le délit est celle qui exige les aptitudes les moins spéciales, celle, par suite, qui doit se manifester physiquement par le signalement le moins net.

Distinguons deux innovations dont le mérite revient aux criminalistes dont il s'agit ici : en premier lieu, ils ont, avec une insistance louable, M. Garofalo en particulier, enseigné combien il importe de considérer dans le malfaiteur, non pas exclusivement son méfait, mais, à travers cet acte, sa puissance malfaisante. Si simple que soit cette idée, elle a été, elle est encore si étrangement méconnue par les tribunaux et les jurys et sa méconnaissance entraîne de tels abus, notamment en ce qui concerne les récidivistes, qu'il valait la peine de le rappeler avec cette force. Sur ce point, les novateurs ne méritent que des éloges. Mais en second lieu, ils estiment, M. Garofalo aussi bien que MM. Lombroso et Ferri, que l'aptitude criminelle est liée à une certaine conformation ou malformation cérébrale, déjà reconnaissable à certains caractères corporels. À cet égard, l'écrivain que nous étudions a lui-même apporté sa petite contribution de faits, et non des moins dignes d'attention ; mais, à vrai dire, rien de plus conjectural encore que cette seconde thèse ; et la physiologie cérébrale du criminel n'est pas plus avancée sur ce point aujourd'hui même, après tant de travaux, que ne l'était la physiologie cérébrale de tout le monde avant le jour où Broca est parvenu à localiser dans la troisième circonvolution gauche la faculté du langage. Ce jour-là un premier pas définitif a été fait dans une voie féconde, un premier rayon de certitude a permis d'en mesurer l'étendue et l'a ouverte à notre espérance. Or, une date pareille aurait pu être inscrite dans les annales de *l'anthropologie criminelle*, si la découverte, annoncée il y a deux ou trois ans, d'une anomalie caractéristique de la région frontale constatée dans le cerveau des assassins, n'eût été imaginaire. Mais, malheureusement, il a fallu renoncer à cette illusion. *A priori*, on aurait pu s'attendre à cette déconvenue. En effet, si Broca avait cherché à localiser dans le cerveau la faculté complexe du blasphème ou du mensonge, et non la faculté relativement simple du langage, il est vraisemblable que ses recherches n'auraient point abouti. Laissons donc les aliénistes, peu à peu, localiser les impulsions et les sentiments

élémentaires de l'âme, la pitié, la soif de vengeance, l'ambition, l'amour, l'égoïsme, la probité; attendons qu'ils aient reconnu à quels signes cérébraux, à quelles *raies spectrales* du cerveau, pour ainsi dire, est liée l'atrophie ou l'hypertrophie de ces caractères; après quoi, il sera possible d'aborder un problème plus ardu, celui de savoir à quelles anomalies cérébrales se lient leurs diverses combinaisons, parmi lesquelles mériteront d'être distinguées les virtualités criminelles.

Par bonheur, il n'est pas nécessaire d'attendre cette découverte éventuelle pour résoudre la question de savoir quelle est la part des causes physiologiques et quelle est celle des causes sociales dans la production des délits. Une combinaison de propensions héréditaires (le caractère), combinée avec une combinaison d'exemples (le milieu social), voilà la source complexe du crime. M. Garofalo, comme en général tous ses collègues, à l'exception des socialistes, est porté à amoindrir plus qu'il ne convient la portée des influences du second genre. Pour lui, le penchant criminel consiste dans la diminution, poussée à un degré exceptionnel, du sentiment de pitié ou du sentiment de probité, en un seul mot du sens moral, par suite de quelque anomalie innée du cerveau. Admettons, si l'on veut, cette définition du délit et de la délictuosité, tout incomplète qu'elle est; passons sur l'abus de cette entité, le *sens moral*, sur laquelle les moralistes nouveaux se persuadent pouvoir rebâtir la morale, à l'exclusion de tous principes et de tous desseins suggérés du dehors. Mais ont-ils prouvé que le sens moral soit inné, qu'il ne se développe pas par la culture, que, sans la culture, il n'avorte pas fatalement? L'eussent-ils prouvé, ne resterait-il pas vrai qu'il dépend de l'imitation sous toutes ses formes, religion, école, éducation, apprentissage, etc., de déplacer à droite et à gauche, d'étendre ou de resserrer le champ où le sens moral s'exerce, et, par suite, de transformer profondément la criminalité d'un pays, sa race restant la même? Les exemples historiques abondent. Combien de peuples, aujourd'hui humains et scrupuleux dans leurs rapports avec tous leurs *semblables*, je ne dis pas avec des sauvages ou des barbares de leurs colonies, ont commencé par être des nids de pirates ou de brigands? Il y a toujours en nous un criminel possible, non pas, il est vrai, au préjudice de toutes sortes de gens — pour cela, il faut une anomalie spéciale et innée, — mais au préjudice des personnes qui, pour une raison ou une autre, nous paraissent étrangères à

notre milieu social. Or, l'éducation, pour ne parler que d'elle, a ce pouvoir de faire déborder jusqu'aux limites du monde civilisé ce sentiment de *concitoyenneté sociale* qui est une garantie contre le délit, ou de le réduire aux proportions d'une étroite camaraderie, à un groupe de jeunes malfaiteurs. Voilà la vertu de l'éducation, et voilà pourquoi, entre autres considérations, je la crois capable d'empêcher ou d'enfanter la plupart des crimes. Quant à la couleur propre de la criminalité dans les divers pays, c'est, l'auteur, l'avoue, l'effet de causes historiques plus que physiques : « une échauffourée de cabaret, dit-il, est souvent sanglante en Italie, elle ne l'est presque jamais en Angleterre », elle ne l'est pas davantage dans le midi de la France. La *coutume* italienne de jouer du couteau, coutume qui ne naît point de la race ni du climat (j'en demande pardon amicalement à M. Mougeolle) mais du degré et de la nature de la civilisation antérieure, explique cette différence qui, à la longue, s'effacera, comme elle s'est effacée ailleurs, sans que le climat ou la race ait changé.

Mais il est temps de mettre fin à ces aperçus épars dont le seul lien est le désir que j'ai de montrer mon accord de vues avec M. Topinard. Je croirais abuser de l'hospitalité qu'il a bien voulu m'offrir si j'entrais dans de plus longs détails sur la *Criminologie de M. Garofalo*; je ne veux pas finir, cependant, sans assurer les lecteurs de la Revue que la lecture de ce livre, en les dépaysant peut-être, les intéressera d'autant plus, et leur offrira un des meilleurs exemples de cette association de l'esprit naturaliste et de l'esprit juriste, qui serait si féconde, à la condition d'être moins rare.